

# SIVOM DU CANTON DE LIGNÉ

## COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 09 DECEMBRE 2008

L'an deux mille huit, le neuf décembre à 20h30, les membres du Comité Syndical se sont réunis à la mairie de LIGNÉ, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Anne-Marie CORDIER, suite à convocation en date du 1<sup>er</sup> décembre 2008.

### Etaient présents :

- **Ligné :**
  - Mesdames CORDIER et DION, Messieurs PERRION et COURANT, titulaires
  - Mesdames FEUILLÂTRE et NIEL, Messieurs HOUDAYER et GRILLET, suppléants
- **Le Cellier :**
  - Monsieur CHEVALIER, titulaire
- **Couffé :**
  - Madame VALEAU et Messieurs DAUDIN, PAGEAU, MICHEL, titulaires
  - Mesdames LELAURE et BOUINEAU, suppléantes
- **Mouzeil :**
  - Mesdames BOUAROUR et AZE, Messieurs BREHIER et MOULIN, titulaires
  - Messieurs GARNIER et BERTHELOT, suppléants.

### Etaient absents ou excusés :

- **Le Cellier :**
  - Mesdames BIDEGAIN, DESCHATRE et Monsieur HUARD, titulaires
  - Madame ROBION et Messieurs COIFFARD, RAITIERE et MAINGUET, suppléants
- **Couffé :**
  - Messieurs FOUCHER et RABINE, suppléants
- **Mouzeil :**
  - Madame LEBRETON et GUILLOU, suppléants

### Ont donné pouvoir :

- **Couffé :**
  - Monsieur RABINE donne pouvoir à Bruno MICHEL

Secrétaire de séance : Madame Juliette BOUAROUR

## ORDRE DU JOUR

### **I- APPROBATION DU COMITÉ SYNDICAL DU 12 SEPTEMBRE 2008**

**1.1** - Á la page 1 du précédent compte-rendu, une modification est à apporter dans la liste des présents et absents au comité syndical : Monsieur RABINE était bien présent et ne pouvait par conséquent pas apparaître aussi dans les absents excusés.

**1.2** - Aucune autre observation n'étant émise, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**1.3** - Le complément de délibération du 1<sup>er</sup> septembre 2008 relatif à l'accueil périscolaire de Ligné est adopté à l'unanimité.

### **II- LOGICIEL DE GESTION POUR LES STRUCTURES D'ACCUEIL**

#### **N°08 – 23 – INFORMATISATION DES STRUCTURES**

Madame La Présidente demande à ce que soit mis en délibération le choix de l'opérateur chargé d'installer un logiciel de gestion des états de présence et de facturation dans les structures d'accueil du canton.

Le Bureau du SIVOM a retenu trois opérateurs étant en mesure de répondre à cette offre. Le Comité Syndical, après avoir étudié les coûts de licence, maintenance et formation de chaque opérateur, a choisi à l'unanimité des présents le devis de la Société ARPÈGE pour un montant total de 19342,58 € TTC

Cette dépense sera imputée en section de fonctionnement pour un montant de 1667,22 € et en section d'investissement pour un montant de 17675,36 €.

### Proposition de prix détaillée de l'offre de la Société ARPÈGE

	HT Licence	HT Système de pointage	Frais d'installation HT (voir paf CAF)	Formation HT	Total HT	Total TTC
<b>INVESTISSEMENT</b>	3750,00€	1 730,00 €	3 680,00 €	6720€	15880€	17675,36

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Total Fonctionnement ( maintenance-SAV)</b>
	1667,22 € TTC

L'aide à l'investissement de la CAF est estimée à 3889 €

*Certifié exécutoire par la Présidente : transmis au représentant de l'Etat le 18 décembre 2008*

### III- NOUVELLE CLEF DE RÉPARTITION POUR LE CALCUL DES SUBVENTIONS

#### N°08 – 24 – NOUVEAU CALCUL DES SUBVENTIONS AUX STRUCTURES D'ACCUEIL

Madame La Présidente demande à ce que la proposition d'un nouveau calcul de subvention soit soumise à délibération du Comité Syndical.

Ce mode de calcul repose sur quatre critères à savoir :

- **La participation des familles** : il est proposé de prendre en compte la participation des familles et du SIVOM à hauteur de 85% des dépenses dans la limite du prix de revient.
- **Le coût de fonctionnement** : il est proposé de retenir le prix de revient de 3,80 € par heure de présence.
- **Le taux d'encadrement** : il est proposé de retenir le taux de un animateur pour dix enfants ou jeunes.
- **Le taux de remplissage** : il est proposé de retenir le taux de remplissage à 60% souhaité par la Caisse d'Allocations Familiales.

Le calcul du budget s'obtient par l'agrégat des quatre critères précédemment proposés, à savoir :

- Présence minimum = Heures d'encadrement x Taux d'encadrement x 60%
- Budget maximum = Présence mini x 3,80 €
- Budget maximum = Heures d'encadrement x Taux d'encadrement x 60% x 3,80 €
- Budget maximum = Heures d'encadrement x 22,80 €

Le Comité syndical a voté à l'unanimité le nouveau calcul des subventions à savoir :

- subvention maximale = Heures d'encadrement x 22,80 € x 85% - Participation familles, soit :

**Subvention maximale = Heures d'encadrement x 19,38 € - Participation des familles**

- La subvention finale sera attribuée dans la limite de 85% des dépenses réelles – la participation des familles. Par ailleurs cette subvention octroyée aux structures sera réajustée au vu des dépenses réelles.
- La participation des familles est constituée de l'ensemble des prestations facturées (heures de présence, déjeuner, goûter et petit-déjeuner) sauf le coût de l'adhésion qui sera à distinguer (dans autres recettes).

*Certifié exécutoire par la Présidente : transmis au représentant de l'Etat le 18 décembre 2008*

*Conseil Syndical du 09 décembre 2008*

## IV- ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Madame La Présidente annonce et commente les orientations budgétaires 2009 qui ont été préparées et retenues en réunion de Bureau.

### 4.1 - Commission Jeunesse

- **Création d'un ¼ équivalent temps plein à Couffé et un ½ équivalent temps plein à Mouzeil en animation jeunesse.** Ceci afin d'assurer une ouverture régulière et continue dans chaque foyer des jeunes et pour prévenir l'arrivée d'une forte population d'adolescents. Le budget estimé est d'environ 25 500€ sans les recettes CAF.
- **Création d'un poste d'animateur au foyer du Cellier en ¾ équivalent temps plein** afin de renforcer l'encadrement, en réponse à une forte fréquentation. Budget estimé à 25 500 € sans recettes CAF. L'encadrement actuel est insuffisant et illégal.

Michel Courant évoque le succès du foyer des jeunes du Cellier (forte fréquentation) grâce à son ouverture quotidienne. Il en déduit la nécessité de faire évoluer les autres structures du canton. Michel Daudin précise que l'animateur du Cellier a de moins en moins de temps pour s'occuper des jeunes car surchargé en travail administratif, d'où le besoin de créer un autre poste.

Madame La Présidente évoque la nécessité d'assurer un encadrement respectueux des règles de sécurité d'où le besoin d'un nouvel animateur.

- **3<sup>ème</sup> édition « Plaisirs et Risques »** : Journée en partenariat avec le collège et la maison familiale rurale. Le budget est d'environ 200€. Le SIVOM sollicitera une aide de la COMPA et des institutions liées au dispositif VVV.
- **Réseau d'Écoute et d'aide aux jeunes (REAJ)** : les animations jeunesse participent depuis plusieurs années au REAJ. Les structures signataires s'engagent à participer aux quatre rencontres annuelles. Chaque année une structure est référente du réseau. En 2009, le SIVOM du canton de Ligné se porte candidat et doit prévoir un budget de fonctionnement d'environ 200€ auquel s'ajoute le temps de travail du coordinateur estimé à 45 h soit 900 €.
- **Plaquette « Activ'été »** : reconduction de l'action pour un budget d'environ 800 € (frais administratifs à la charge du SIVOM et non des communes).

### 4.2 - Commission Petite enfance

- **RAM** : développement de l'animation à prévoir d'où la nécessité de créer un ½ poste. Soit un budget de 18 500 € auquel il faut déduire l'aide de la CAF (40%) et CEJ soit un solde de 5500 €. La création d'un poste nécessitera l'équipement d'un bureau (mobilier + informatique) à prévoir en investissement.

Maurice Perrion s'interroge sur la gratuité du service RAM.

Madame La Présidente évoque la possibilité pour chaque Commune de mettre à disposition un local pour les assistantes maternelles qui souhaitent se retrouver pour rompre leur solitude dans le travail.

- **La clef de répartition** pour les Communes est calculée en fonction du nombre d'habitants. Il est proposé de la calculer en tenant compte du potentiel fiscal (50%) et du nombre d'habitants (50%).
- **Halte garderie « Les Lucioles »** : indemnité stagiaire longue durée suite à la délibération du SIVOM soit un budget de 1410 €.
- **Anniversaire de la halte garderie** : des festivités seront organisées pour les 5 ans de la halte garderie, soit un budget de 600€.

- **Éveil musical** : le SIVOM a décidé de prendre en charge 50% du coût d'intervention, soit un budget de 500 € pour le RAM 20 séances avec les assistantes maternelles et 500 € pour la halte garderie soit 20 séances avec les enfants.
- **Arbre de Noël** : budget d'environ 1000€
- **Formation PSC1<sup>1</sup>** : budget de 860€
- **Multi Accueil de Ligné** : dépend d'une nouvelle convention collective – délai maximal de la mise en application : 2010 - l'annexe 6 impose la réévaluation des salaires de manière rétroactive à partir de juillet 2007. L'association a négocié cette évolution à partir de mars 2008.

#### 4.3 - Commission Enfance

- **Accueil de Loisirs CAL (Ligné/Mouzeil)** : une augmentation de 20 enfants le mercredi et 10 enfants pendant les vacances nécessite le recrutement d'une personne supplémentaire sur le temps de péri-centre et d'une personne supplémentaire pendant les vacances.
- **Accueil périscolaire CAR (Couffé)** : évolution à prévoir en 2009, à savoir le recrutement d'un animateur supplémentaire pour quelques heures par semaine.

#### 4.4 - Affaires générales

- L'achat de matériel informatique, la réalisation de travaux dans les deux bureaux du SIVOM et l'augmentation du nombre d'heures de secrétariat (21 à 28 h hebdomadaires) vont accroître le budget des affaires générales.

Hervé Bréhier s'interroge sur les perspectives budgétaires 2009. Il suggère notamment que l'on tienne davantage compte de la richesse de chacune des communes dans les répartitions financières et que le plafonnement de l'augmentation du budget du SIVOM soit fixé à environ 5%. Or, les propositions faites dépassent largement ces 5% (environ +10%). Anne-Marie CORDIER propose que le bureau du SIVOM rencontre les 4 maires du canton pour se mettre d'accord sur d'autres répartitions financières.

### V- POLITIQUE TARIFAIRE ENFANCE

Juliette Bouarour a présenté les décisions validées conjointement avec les associations concernant la politique tarifaire des structures d'accueil.

Le SIVOM a la volonté de mettre en œuvre une politique tarifaire cantonale. Celle-ci doit permettre à toutes les familles résidant sur le canton de participer à la même hauteur au coût de fonctionnement des accueils.

Par ailleurs, le SIVOM tient à ce que la grille tarifaire soit modulée en fonction des revenus des familles et qu'elle s'applique à toutes les associations à l'horizon 2009-2010.

Pour cela, la Commission enfance a associé à cette réflexion, les associations gérant les accueils périscolaires et de loisirs, depuis plus d'un an, afin de concrétiser cette volonté.

Les réflexions des précédentes commissions enfance ont abouti à la proposition d'une grille en 6 tranches de quotients familiaux.

La politique tarifaire des modes d'accueil enfance			
	Accueil péri* scolaire ou de loisirs à la demi-heure	Accueil de Loisirs** à la Journée	Accueil de Loisirs** à la Demi-journée
<550 €	0,70 €	5,30 €	2,65 €
<700 €	0,80 €	8,40 €	4,20 €
<850 €	0,90 €	10,50 €	5,25 €
<1000 €	1,00 €	11,60 €	5,80 €

<sup>1</sup> Formation de Premier Secours niveau 1

<1150 €	1,10 €	13,40 €	6,70 €
>1150 €	1,20 €	14,00 €	7,00 €

\* Toute demi-heure entamée est facturée

\*\* Le prix du repas est à facturer en supplément

L'ensemble des associations concernées est favorable à l'application des 6 tranches de quotients familiaux (ci-dessus) pour la rentrée scolaire de septembre 2009.

- **Les accueils « péri-loisirs » et « péri-scolaires »** : il était prévu de facturer les heures d'accueil avant et après la journée d'accueil scolaire ou de loisirs à un tarif identique. Il est proposé de maintenir cette décision pour l'ensemble des accueils de loisirs et périscolaires. Le coût de la demi-heure d'accueil est donc le même.
- **Le coût du goûter** : il était prévu d'intégrer le coût du goûter dans le tarif à la demi-heure. L'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Louis Cadoret de Mouzeil souhaite maintenir une facturation séparée du goûter. Elle estime que l'impacte des nouveaux tarifs est une augmentation importante pour les familles et que tous les enfants ne prennent pas de goûter. Il est proposé de laisser aux associations le choix de facturer ou non le goûter.
- **Le coût du petit déjeuner** : il est proposé de laisser aux associations le choix de facturer ou non le petit déjeuner.
- **Les tarifs des Accueils de Loisirs** : les associations concernées approuvent la proposition de tarifs. Il est proposé d'appliquer ces tarifs dès la rentrée scolaire de septembre 2009.
- **Le coût du repas pour les accueils de loisirs** : il a été décidé de facturer le coût du repas en supplément.

## VI- AFFAIRES GÉNÉRALES

### 6.1 - N°08 – 25 DÉCISION MODIFICATIVE

La Présidente demande à ce qu'une décision modificative soit prise concernant le budget du SIVOM :

Halte Garderie :

Dépenses		
Article	Objet	Montant
6184	Formation	- 685€
6068	Fournitures éducatives	-400€
6218	Personnel extérieur	+1085€

Après délibéré et à l'unanimité, les membres du comité syndical adoptent la décision modificative telle que présentée.

*Certifié exécutoire par la Présidente : transmis au représentant de l'Etat le 18 décembre 2008*

### 6.2 - N°08 – 26 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il est proposé d'augmenter les heures de secrétariat du SIVOM, les heures réalisées actuellement n'étant pas suffisantes par rapport à la charge de travail.

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs du personnel à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2008 ainsi :

GRADE	Durée Hebdo ancienne	Durée Hebdo nouvelle
Adjoint administratif	21 h	28 h

Après délibéré et à l'unanimité, les conseillers syndicaux :

- acceptent la modification du tableau des effectifs telle que présentée,
- autorisent Madame La Présidente à intervenir aux documents.

*Certifié exécutoire par la Présidente : transmis au représentant de l'Etat le 18 décembre 2008*

*Conseil Syndical du 09 décembre 2008*

### **6.3 - N°08 – 27 – DÉLÉGATION DU COMITÉ SYNDICAL A LA PRÉSIDENTE**

La Présidente du SIVOM peut, en application des dispositions des articles L 5211-2 et L 2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales, recevoir des délégations du comité syndical pour la durée du mandat.

Ainsi pour une gestion souple des affaires du SIVOM, il être proposé aux membres du Comité Syndical de charger la Présidente, en vertu de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 :

- **de conclure des contrats de travail pour répondre à la satisfaction de besoins occasionnels, pour une durée maximale de trois mois, renouvelable une seule fois à titre exceptionnel.**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide de donner délégation à la Présidente, pendant la durée du mandat, pour la proposition énoncée ci-dessus.

*Certifié exécutoire par la Présidente : transmis au représentant de l'Etat le 18 décembre 2008*

### **6.4-Indemnité de conseil 2008 pour le trésorier chef**

Le vote de l'indemnité de Conseil allouée au comptable du Trésor d'Ancenis est ajourné et reporté au prochain Comité Syndical en date du 11 février 2009.

### **6.5- Désignation d'un ACMO<sup>2</sup>**

Le décret du 14 avril 2008 a modifié la désignation des ACMO<sup>3</sup>. Désormais ils sont désignés par l'autorité territoriale sans que soient requis l'accord de l'agent et avis du Centre Technique Paritaire. Madame La Présidente propose de nommer Tiphaine David comme ACMO. Un arrêté de nomination sera pris en 2009, en fonction du calendrier de formation du Centre de Gestion et des disponibilités de l'agent.

### **6.6 - N°08 – 28 – CONVENTION CADRE RELATIVE A L'UTILISATION DU SERVICE DE REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION**

Mme La Présidente fait part aux membres du Comité Syndical, la possibilité de signer une convention cadre entre le SIVOM et le Centre de Gestion de Loire Atlantique. Cette convention relative à l'utilisation du service de remplacement du Centre de Gestion vise à formaliser juridiquement le partenariat entre ces deux structures.

Dans cette perspective, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009, les demandes d'utilisation du service de remplacements émanant de collectivités qui n'auront pas signé ladite charte ne pourront être traitées.

Au vu de ces circonstances et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité de signer cette convention.

*Certifié exécutoire par la Présidente : transmis au représentant de l'Etat le 18 décembre 2008*

### **6.7 - N°08 – 29 – RÉGISSEUR DE RECETTES : REMISE GRACIEUSE ET DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ**

Madame La Présidente rappelle que suite au cambriolage de la Halte Garderie « Les Lucioles » au Cellier dans la nuit du 20 au 21 octobre 2008, une somme de 23,94 € a été dérobée. Une plainte a été déposée à la gendarmerie le 21 octobre 2008.

Mlle Séverine Grandjean, actuellement régisseur de recettes a demandé par courrier du 14 novembre 2008 :

- un sursis de versement
- une décharge de responsabilité
- une remise gracieuse

<sup>2</sup> Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de Sécurité  
Conseil Syndical du 09 décembre 2008

Au vu des circonstances, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical donne à l'unanimité un avis favorable à ces demandes.

*Certifié exécutoire par la Présidente : transmis au représentant de l'Etat le 18 décembre 2008*

## **6.8 - Renouvellement de la ligne de Trésorerie**

Madame La Présidente précise pour information que la ligne de Trésorerie conclue en date du 25 janvier 2008 pour un montant de 200 000 € arrive à échéance le 24 janvier 2009. Il est donc nécessaire de renouveler cet engagement auprès du prestataire le plus compétitif. Les offres sont actuellement à l'étude.

## **VII- COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS**

- **Commission Petite Enfance** : 7 octobre 2008 ; 7 novembre 2008 : cf. comptes-rendus
- **Commission Enfance** du : 25 septembre ; 14 octobre ; 19 novembre 2008 : cf. comptes-rendus
- **Commission Jeunesse** : 18 septembre ; 4 octobre ; 12 novembre 2008 : cf. comptes-rendus
- **Commission Matériel** : 18 novembre 2008 : cf. compte-rendu
- **Commission Projet Educatif Local** : 21 octobre 2008 : cf. compte-rendu
- **Commission Communication** : 9 octobre 2008 : cf. compte-rendu

## **VIII- POINTS DIVERS**

**8.1 - Entretien des structures d'accueil** : Il conviendrait d'harmoniser les prises en charge d'entretien et ménage des structures d'accueil. Actuellement, le ménage des structures d'accueil est assuré par les Communes sauf celui de la halte garderie du Cellier, assurée par le SIVOM.

**8.2 - Réunion à Riaillé regroupant les SIVOM du Pays d'Ancenis, les adjoints aux Affaires sociales et les responsables des structures de soins infirmiers à domicile.**

Un état des lieux des besoins en locaux ou parkings a été dressé pour l'ensemble du Pays d'Ancenis. Actuellement les cantons de Riaillé et Ancenis ont besoin de développer leurs structures qui sont insatisfaisantes. Ces investissements pourraient entrer dans les contrats de territoire.

L'ACAMD, accueilli à la Maison de retraite de Ligné, n'a pas de besoin en investissement.

**8.3 - Rencontre entre la médecine du travail et Mme la Présidente à la halte garderie**

Suite au réaménagement de poste d'un agent de la halte garderie, le Docteur Guarino du centre de gestion est venu sur les lieux analyser les gestes et postures de l'agent dans son univers de travail afin de compléter ce réaménagement de conseils utiles.

## **CALENDRIER 2009**

Prochaines réunions :

- **5 Janvier 2008 - 20h 30 – Mairie de Mouzeil** : Bureau extraordinaire en présence des Maires (réflexion sur la participation financière des Communes).
- **21 janvier 2009 – 20h - SIVOM** : Bureau (préparation du budget)
- **11 février 2009 – 20 h 30 - Mairie de Ligné** : Comité Syndical (vote du budget)

Les autres dates de l'année seront fixées ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Mme CORDIER	M. PERRION	Mme DION	M. COURANT
M. BREHIER	Mme BOUAROUR	Mme AZE	M. MOULIN
	Mr CHEVALIER		
Mme VALEAU	M. DAUDIN	Mr PAGEAU	Mr MICHEL